

COMMUNE DE BÉDARRIDES

SÉANCE DU MERCREDI 10 AVRIL 2024  
DÉLIBÉRATION N° 2024-09

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023

NOMBRES DE MEMBRES				CONVOCACTION	
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Présents lors de cette séance	Ayant pris part aux présentes délibérations	Notification aux conseillers municipaux	Affichage
29	29	18	27	05/04/2024	05/04/2024

Le quorum n'ayant pas été atteint à la séance du jeudi 4 avril 2024, le Conseil Municipal, conformément à la Loi, délibérera, quel que soit le nombre de membres présents.

Il s'est réuni en deuxième séance l'an deux mille vingt-quatre, le dix avril à dix-huit heures trente, sous la présidence de Jean BÉRARD, Maire.

Étaient également présents : Jean-Claude RUSCELLI, Daniel BOCCABELLA, Benoît DAGAN, Magali ROBERT, Isabelle DUCRY Adjointes au Maire ;

Ainsi que : Odile PARRENO, Dimitri CORTES, Magali DE FUENTES, Laure COMTE-BERGER, Michel PERRAND, Anthony SUBER, Jean-Yves LAUGIER, Marie-Dominique SARRAIL, Dominique CARRIE, Jean-Luc SANCHEZ, Isabelle IBANEZ, Maryse TORT, **Conseillers Municipaux**.

Absents représentés lors du vote des délibérations :

Patricia NICOLAS	qui donne pouvoir à	Benoît DAGAN
Nathalie KANTE	qui donne pouvoir à	Jean-Claude RUSCELLI
Eva BOCCABELLA	qui donne pouvoir à	Odile PARRENO
Julien LETOFFE	qui donne pouvoir à	Jean BÉRARD
Clotilde COUDENNE	qui donne pouvoir à	Magali DE FUENTES
Marc DOVESI	qui donne pouvoir à	Anthony SUBER
Gaëlle RICHARD	qui donne pouvoir à	Daniel BOCCABELLA
Joël SERAFINI	qui donne pouvoir à	Marie-Dominique SARRAIL
Antoine GARCIN	qui donne pouvoir à	Dominique CARRIE

Absents excusés, non représentés lors du vote des délibérations :

Laurent MUS  
Jean Louis TARTEVET

Secrétaire de séance :

Odile PARRENO

Conformément à l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales le compte de gestion établi par Monsieur le Responsable du Centre des Finances Locales (Trésorerie de Monteux) est soumis au vote de l'assemblée.

Il est précisé que ce document comptable correspond en tous points au compte administratif 2023 de la commune.

**LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE,**

- **APPROUVE** le Compte de Gestion 2023, dressé par Monsieur le Responsable du Centre des Finances Locales (Trésorerie de Monteux) ;
- **APPROUVE** l'ensemble de la comptabilité d'Etat soumise à son examen ;
- **DECLARE** toutes les opérations de l'exercice 2023 définitivement closes et les crédits annulés.

**Pour copie conforme,**

**Date de publication, certifiée exécutoire le**

Le secrétaire de séance,  
Odile PARRENO



Le Maire,  
Jean BERARD



**RESULTAT DU VOTE :**

Délibération N°2024-09	Approbation du Compte de Gestion 2023	Pour :	<b>20</b>	Majorité
		Contre :	<b>7</b>	Jean-Yves LAUGIER, Marie-Dominique SARRAIL, Dominique CARRIE, Jean-Luc SANCHEZ, Isabelle IBANEZ, Joël SERAFINI, Antoine GARCIN
		Abstention :	<b>0</b>	

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Assemblée délibérante ainsi que d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Nîmes (16 Avenue Feuchères - CS 88010 - 30 941 NÎMES CEDEX 09) dans un délai de deux mois, à compter de sa publication